

La prévention dans les petites organisations, ça vaut le coup !



Jocelyne Dubé
jdube@asstsas.qc.ca

L'ORGANISATION DE LA SST DANS LES PETITES ENTREPRISES DIFFÈRE DE CELLE DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS. TOUTEFOIS, LES ENJEUX RELATIFS À LA PRISE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION SONT LES MÊMES ET LES AVANTAGES, TOUT AUSSI IMPORTANTS.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, c'est l'addition de toutes les démarches mises en place par un employeur et ses employés pour éliminer les dangers à la source ou contrôler les risques retrouvés dans les milieux de travail afin d'assurer la santé et la sécurité de tous.

Les défis

En général, les grands établissements du réseau de la santé comptent dans leurs troupes des personnes affectées à la mise en place d'activités de prévention. Cela est rarement le cas dans les petites organisations, où le propriétaire ou le gestionnaire cumule une multitude de chapeaux (gestion des ressources humaines, relations avec la clientèle, budget, achats, marketing, etc.). Le chapeau de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles demeure alors bien caché sous tous les autres. En effet, quand on doit choisir entre la préparation de la paye, le remplacement d'une employée en congé de maternité, la commande de 50 caisses de papier de toilette ou la rédaction d'un programme de prévention, il est rare que ce dernier gagne.

Les exigences réglementaires spécifiques à chaque secteur d'activité (ex. : Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés, Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, etc.) laissent peu de marge de manœuvre aux petites organisations, sous peine de perdre leur permis ou leur certification. Pourtant, la priorité accordée à la qualité des soins et des services offerts ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité du personnel. En effet, la Loi sur la SST est la même pour tous les employeurs et les travailleurs, quelle que soit la taille de l'organisation. La prévention n'est donc pas qu'une question de choix, mais, avant tout, d'obligations légales.

Il est normal de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des usagers (ex. : éliminer les planchers glissants dans une résidence pour aînés ou une ressource intermédiaire, recouvrir les prises de courant dans un service de garde). Des efforts similaires doivent être déployés pour éliminer les risques auxquels le personnel est exposé. Notons les efforts physiques répétés et soutenus chez les préposés aux bénéficiaires et les éducatrices en services de garde ou les risques d'agression chez le personnel d'organismes communautaires. Ce ne sont que quelques exemples parmi une longue liste de risques à la SST.

Des accidents, ça coûte cher !

Quiconque a été confronté à un accident du travail sait que ça coûte cher : salaire de l'employé versé en indemnité de remplacement

La Loi sur la SST est la même pour tous les employeurs et les travailleurs, quelle que soit la taille de l'organisation. La prévention n'est donc pas qu'une question de choix mais, avant tout, d'obligations légales.

Dans les petits établissements, les dépenses découlant d'accidents du travail peuvent faire la différence entre une entreprise rentable ou la crise.

du revenu, frais médicaux liés à la lésion et aux dommages matériels. En plus, il faut tenir compte des coûts indirects : répercussion sur le taux de cotisation à la CNESST, remplacement de la main-d'œuvre et perte de productivité.

Ajoutons à cela les coûts humains (douleur, stress et conséquences pour l'employé, sa famille et le personnel) ainsi que les impacts sur l'image de l'entreprise. Considérant tous ces éléments, l'ensemble des coûts peut représenter plusieurs fois le salaire de l'employé accidenté.

Les avantages

Faire de la prévention dans le milieu de travail offre de nombreux avantages : diminution de l'absentéisme, stabilité et qualité de présence du personnel, reconnaissance du professionnalisme de l'équipe de travail, amélioration de la qualité de vie pour les travailleurs et les clients, etc.

Aucune organisation, petite ou grande, ne peut se permettre le luxe de gaspiller son argent. Mais, dans les petits établissements, les dépenses découlant d'accidents du travail peuvent faire la différence entre une entreprise rentable ou la crise. Lorsque vous déciderez d'investir dans une démarche de prévention, vous constaterez que

c'est possible, même avec des ressources humaines et financières limitées, et surtout que ça en vaut la peine.

Il faut du temps pour instaurer une culture de prévention dans une organisation. Chaque geste, action, décision, parole ou communication qui seront réalisés influenceront de manière positive l'intégration des valeurs de prévention. À vous de jouer maintenant ! ■



PHOTO : ISTOCK.COM

ASSTSAS

Pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

SERVICES

CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Accompagnement personnalisé et gratuit, du diagnostic d'un problème à l'implantation de solutions adaptées à votre milieu de travail

CHAMPS D'EXPERTISE



FORMATIONS

Plus de 40 formations disponibles sur une base régionale, sur demande dans votre milieu de travail ou, encore, par webinaire

INFORMATIONS

Publications originales et variées, site Internet bien rempli, revues *OP* et *Sans pépins*, Centre de référence et de documentation